

**SIESS DE MONTMARAULT
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VINGT CINQ SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT TROIS**

DATE DE CONVOCATION : 18/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, 1 Rue Victor Hugo à Montmarault, en séance publique sous la présidence de Céline LETORT, Présidente.

Etaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs

GOSSELIN Noémie (BEAUNE D'ALLIER), LAFOUCRIERE Sylvain (BLOMARD), SIDERE Jérémy (CHAPPES), GOUNON Mickaël (CHAVENON), DOVILLAIRE Céline (CHAVENON), VISINONI Stéphanie (DEUX CHAISES), BOUCHON Carine (DEUX CHAISES), ROHAC Laure (LOUROUX DE BEAUNE), TARAGONET Elise (LOUROUX DE BEAUNE), Anne SAINT-JULIEN (MONTMARAULT), PRENEY Martine (MONTMARAULT), COLLIN Solène (MONTMARAULT), SOUILLAT Laëtitia (MONTMARAULT), MATHURIN Sandrine (MURAT), DESCHAUME Brigitte (MURAT), DEPRESLE Sylvain (ST BONNET DE FOUR), BLANCHET Julien (ST BONNET DE FOUR), CHEVALIER Joëlle (ST MARCEL EN MURAT), LAURENT Christian (ST MARCEL EN MURAT), AUTISSIER Marie-Claude (ST PRIEST EN MURAT), MELIN Joëlle (ST PRIEST EN MURAT), LETORT Céline (SAZERET), SANVOISIN Sylvie (SAZERET), CHOMONT-BENY Christelle (TARGET), RUGE Delphine (TARGET), CROCHET-BAUDOUX Christine (VERNUSSE), VALERY Maxime (VOUSSAC), GORBINET Stéphane (VOUSSAC).

Absents excusés : MARKOWSKI Séverine (BEAUNE D'ALLIER), NEDELEC Aline (BLOMARD), BENATALLAH Hakim (CHAPPES), DAFIT Lionel (VERNUSSE).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Sandrine MATHURIN a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Courrier Monsieur le Maire de Montmarault**
- **Modification des statuts (en cours)**
- **Adhésion ATDA**
- **Achat matériel**
- **Licence Cosoluce**
- **Création poste administratif**
- **Modification tableau des effectifs**
- **Convention intérim avec centre de gestion pour secrétaire**
- **Clé dématérialisation sous-préfecture**
- **Transfert compétence piscine**
- **Liste des intervenants**
- **Questions diverses**

**SIESS DE MONTMARAULT
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VINGT CINQ SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT TROIS**

Les membres du comité syndical approuvent le procès-verbal du 24 juillet 2023 à l'unanimité et les signatures suivent.

Les membres du SRPIC sont également présents lors de cette réunion ainsi que les maires des communes membres.

Présentation des membres des différents bureaux :

SIESS → 1 président	4 vices présidents	9 membres
SRPIC → 1 président	1 vice président	5 membres

Céline Letort présente sa démission à l'assemblée :

- beaucoup de travail pour une personne déjà en activité
- manque d'entourage, n'a peut-être pas su assez déléguer et demander de l'aide
- surcharge mentale, problème de santé...

Lettre de Monsieur de la maire de Montmarault le 24/06/2023 pour annoncer qu'à partir du 01/09/2023, la mairie de Montmarault n'assurera plus le secrétariat du SIESS.

Le syndicat n'est pas en mesure matériel et humain de faire le travail pour le moment ? Les démarches avec l'ATDA sont en cours...

Céline a peut-être trouvé une secrétaire, sinon il est possible de signer une convention avec le Centre de Gestion pour faire le secrétariat des 2 syndicats.

La présidente demande à Monsieur Lindron si la mairie peut s'occuper des feuilles de paies des agents afin qu'ils aient leur salaire de septembre.

Monsieur le Maire de Montmarault répond que le nécessaire sera fait tant que tout ne sera pas mis en place.

Il informe avoir prévenu Céline Letort depuis la fin d'année 2022 et à plusieurs reprises début 2023. Il déplore que rien n'a été fait avant et que les syndicats (SIESS et SRPIC) ne devraient pas en être là.

Céline Letort sous le coup de l'émotion sort de la salle.

Céline Dovillaire prend la parole pour soutenir Céline Letort. Des choses ont été faites, début du remaniement des statuts... le souci c'est que les bureaux en places sont tous novices et que depuis le début du mandat, nous avons à faire à des choses difficiles et incohérentes.

Elle explique qu'il y a beaucoup trop d'amalgames entre le SRPIC et le SIESS, et que le SIESS n'a plus lieu d'être. Car il gère le personnel et la facturation des repas de l'école primaire qui devrait être fait par le SRPIC.

Il gère également le bassin d'initiation mais malheureusement depuis le COVID et le départ de la maître-nageur, celui-ci ne fonctionne plus comme il devrait.

**SIESS DE MONTMARAULT
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VINGT CINQ SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT TROIS**

Impossible de trouver un maître-nageur fixe, le bassin a eu plusieurs problèmes (fuites). De ce fait les écoles ont trouvé une autre solution pour emmener les enfants ailleurs. Même l'école de Montmarault cherche une piscine.

Le SIESS a été créé bien avant le SRPIC, c'est à ce moment-là que les statuts et les attributions auraient dû être revus.

Retour de Céline Letort dans la salle.

Céline Dovillaire évoque que le fait que le SIESS devrait être dissous, elle a pris contact avec la sous-préfecture pour connaître les démarches. Il faut faire l'inventaire du patrimoine, des membres du personnel, l'actif...

Il faudrait transférer les compétences piscine, cantine et l'employée au SRPIC.

Les statuts du SIESS sont vraiment obsolètes, il date de l'époque où le collège était communal.

Céline Letort explique que le service de restauration fonctionne bien depuis la rentrée et se demande que vont devenir les enfants si le SIESS ne paie plus le salaire de Mme Deschaume ?

L'avis à main levée est demandé aux personnes présentes dans la salle sur la dissolution du SIESS. À l'unanimité FAVORABLE.

Que va devenir la subvention attribuée par le SIESS au collège ???
Que devient le bassin d'initiation après la dissolution ???

Mais une personne de l'assemblée précise que la dissolution ne résoudra rien pour le SRPIC, est-ce que le budget peut supporter plus de dépenses ? Le SIESS a-t-il des dettes ? NON

Céline Letort revient sur sa démission, sa décision est prise et elle ne reviendra pas dessus. Sa lettre est prête, dès que la préfecture en aura connaissance et aura répondu, elle sera effective.

Mme le Maire de Sazeret dit qu'il faut trouver une solution avant. Céline Letort dit que si elle a le soutien et l'aide nécessaire pour la mise en place du nouveau fonctionnement, elle n'enverra pas sa lettre tout de suite.

Céline Letort présente la procédure d'embauche et la nouvelle secrétaire si il y a.
Il est difficile de connaître le nombre d'heures exacte dont on a besoin car il n'a jamais pu être comptabilisé.
Pour le travail de secrétariat, le SRPIC verse 7157,98€ et le SIESS 5200€ à la commune de Montmarault.

La ligne des 5200€ apparaît comme frais de fonctionnement dans le budget du SIESS.

Madame le Maire de Chappes prend la parole : il faut s'entourer des bonnes personnes et demander l'aide juridique afin d'éviter tous problèmes.

Il faut absolument bien définir le profil de poste de la personne - heures, tâches, contractuel, titulaire ???

**SIESS DE MONTMARAULT
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VINGT CINQ SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT TROIS**

Coût du secrétariat par le Centre de Gestion 31,50€/heure charges comprises

Secrétaire indépendante → pleins de questions en suspens
Avec quel matériel ? Où ? Quand ? Pour qui ? Payé par qui ?

Céline Letort fait la liste de tous les intervenants avec le SIESS et le SRPIC.

Il faut faire un planning précis des choses à faire.
Contacter un juriste.

Fait et délibéré le vingt-cinqseptembre deux mil vingt-trois et ont signé avec nous les membres présents.

La Présidente,

Céline LETORT

La Secrétaire,

Sandrine MATHURIN